

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00152

Numéro SIREN : 453 502 916

Nom ou dénomination : FES

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000872



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01052018	30042019	Régime simplifié d'imposition	
		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Régime de taxation au forfait, art. 226 A (entreprises de transport maritime), cocher la case			

Désignation de la société: SARL FES
26 RUE ROYER
59140 DUNKERQUE

Adresse du siège social:

SIRET: 4 5 3 5 0 2 9 1 6 0 0 0 1 9 Mét :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: Boucherie-Charcuterie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% 8 487 Déficit

Bénéfice imposable à 15% 38 120

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Travaux comptables: CABINET LEULLIETTE Dominique
16 RUE ALFRED DUMONT
59140 DUNKERQUE

Nom et adresse du conseil: Nom et adresse du déclarant: EL BAUHOUTI OMAR

Tél: 0328636969 Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 07082019 Lieu: DUNKERQUE

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Qualité et nom du signataire: Gérant

Signature: EL BAUHOUTI OMAR

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

DISTRIBUTIONS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

SOMMES ET FRAIS VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (à la date du 31/12/2019)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
OMAR EL BAUHOUTI 27 RUE GAMBETTA 59430 SAINT POL SUR MER	560	2018	24 000						
AMAL EL BAUHOUTI 27 RUE GAMBETTA 59430 SAINT POL SUR MER	240								

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

MOINS-VALUES DES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
--	--	--	--

	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 16%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
			MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLt réalisée au cours de l'exercice
			MVLt restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>26 RUE ROYER 59140 DUNKERQUE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET * <u>4 5 3 5 0 2 9 1 6 0 0 0 1 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le <u>31/01/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (J) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF				
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	29 739	29 454	285	
	Autres immobilisations corporelles AT	72 031	63 372	8 659	
Immobilisations en cours AV					
Avances et acomptes AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU				
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières * BH	150		150	
TOTAL (II) BJ		101 920	92 826	9 093	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL			
		En cours de production de biens BN			
		En cours de production de services BP			
		Produits intermédiaires et finis BR			
		Marchandises BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV				
	CRÉANCES (3)	Clients et comptes rattachés (3)* BX			
		Autres créances (3) BZ	208 415		208 415
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD			
Disponibilités CF		177 513		177 513	
Charges constatées d'avance (3)* CH					
TOTAL (III) CJ		385 927		385 927	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		487 847	92 826	395 021
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL FES		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA			8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="FK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			107 943
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="Ej"/>)	DG			9 704
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			(166 144)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			2 320
	TOTAL (II)	DL			(37 376)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			172
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			2 056
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			112 838
	Dettes fiscales et sociales	DY			122 945
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			194 386	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC			432 397	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			395 021	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			276 387	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			172	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : SARL FES		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	945 764	FB	FC	945 764	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	FF	
			FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	945 764	FK	FL	945 764	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	26	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	945 789
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	645 311	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	2 460	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	7 459	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	70 905	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	9 037	
	Salaires et traitements *				FY	120 955	
	Charges sociales (10)				FZ	25 687	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	6 424
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	8 046	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	896 283	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	49 507	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	49 507	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	869	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	869	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	208 426	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	208 426	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(207 557)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	8 094	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	946 659	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 112 803	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(166 144)	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	1 205
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	6 108
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
PENALITES AMENDES				Charges exceptionnelles		208 426
				Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise										SARL FES			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation proposée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	29 739	KT		KU				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	34 009	KW		KX				
		Matériel de transport *					KY	36 724	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	1 298	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM			
	TOTAL III							LN	101 770	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
	Autres participations							8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	150	1U		1V			
	TOTAL IV							LQ	150	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	101 920	OH		OJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	29 739	MK	29 739	ML	29 739	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		MM	34 009	MN	34 009	MO	34 009	
		Matériel de transport					IV		MP	36 724	MQ	36 724	MR	36 724	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	1 298	MT	1 298	MU	1 298	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III							IY		NG	101 770	NH	101 770	NI	101 770
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés							11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							12		2E	150	2F	150	2G	
	TOTAL IV							13		NJ	150	NK	150	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							14		ØK	101 920	ØL	101 920	ØM	101 770	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2019



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 0 0 4 2 0 1 9**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FES Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	SARL FES	Néant <input type="checkbox"/>
-----------------------------	----------	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 617	QA	2 837	QB		QC	29 454
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	22 004	QE	3 346	QF		QG	25 350
	Matériel de transport	QH	36 724	QI		QJ		QK	36 724
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 057	QM	241	QN		QO	1 298
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	86 403	QV	6 424	QW		QX	92 826
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	86 403	ØP	6 424	ØQ		ØR	92 826

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles	TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. an. divers	U1	U2	U3		U4	869	U5		U6		U7	(869)
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2	X3	X4		X5	869	X6		X7		X8	(869)
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL				NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR		NS	869	NT		NU		NV	(869)
Total général <i>hors venant</i> (NP + NQ + NR)		NW			Total général <i>hors venant</i> (NS + NT + NU)	NY	869		Total général <i>hors venant</i> (NW - NY)	NZ			(869)

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SARL FES</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	3 189	TM	869	2 320
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	3 189	TS	869	2 320
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 189	UB	869	2 320
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	869	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	150	UV		UW	150			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 720		4 720					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	39 132		39 132				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	66 630		66 630				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	67 056		67 056					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	30 877		30 877					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	208 565	VU	208 415	VV	150			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	172		172					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	112 838		112 838						
Personnel et comptes rattachés		8C	38 140		38 140						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 368		26 368						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	54 349		54 349					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 088		4 088					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 056		2 056						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	194 386		194 386						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	432 397	VZ	432 397						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SARL FES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice clos le : 30/04/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WF			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	208 426		
	Amendes et pénalités		WJ	208 426	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	8 094	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	216 520		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté et reprises)	K9	Entreprises nouvelles (+4 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (+4 annexes)	PA		
			ZFU-ZFE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 41 quinquies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	3 769		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			XI	46 607				
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	46 607				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SARL FES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 26 RUE ROYER

59140 DUNKERQUE

R.C.S : 453502916

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/10/2019

Le 27/10/2019,
à 18H00,

Monsieur OMAR EL BAUHOUTI, détenant 560 parts sociales,
Madame AMAL EL BAUHOUTI, détenant 240 parts sociales,

associés de la société **SARL FES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur OMAR EL BAUHOUTI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Avril 2019,
- Quitus à la gérance,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

- Affectation des résultats,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2019 lesquels font apparaître **une perte de -166 144,24 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2019** faisant ressortir **une perte de -166 144,24 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-166 144,24 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de Euros. Il passera ainsi de **0 Euros**, à la somme de **-166 144,24 Euros** après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

- Aux autres réserves, pour un montant de **41 604,65 Euros**
- Au report à nouveau pour un montant de **-41 604,65 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur EL BAHOUTI Omar et Madame EL BAHOUTI Amal et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La collectivité des associés en prend acte, étant observé que Monsieur EL BAHOUTI Omar et Madame EL BAHOUTI Amal, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 24 000 Euros annuel
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

la gérance



SARL FES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 26 RUE ROYER

59140 DUNKERQUE

R.C.S : 453502916

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/04/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/04/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **945 763,74** Euros contre **978 151,09** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **896 282,78** Euros pour l'exercice, contre **857 338,86** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **70 905,33** Euros au 30/04/2019 contre **44 811,87** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **9 036,57** Euros au 30/04/2019 contre **8 308,39** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **120 955,15** Euros au 30/04/2019 contre **114 984,59** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **25 686,69** Euros au 30/04/2019 et **26 252,62** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 423,87** Euros au 30/04/2019 contre **6 848,88** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-207 556,95** Euros au 30/04/2019, contre **-50 430,84** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-166 144,24** Euros contre un bénéfice de **56 747,63** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **101 919,87** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **92 826,42** Euros, soit un montant net de **9 093,45** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **15 517,32** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **2 460,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **385 927,34** Euros, contre **416 320,71** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-37 376,28** Euros, contre **129 637,10** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **432 397,07** Euros contre **304 660,93** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **945 789,49** Euros au 30/04/2019, contre **978 160,33** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **297 993,14** Euros, soit **31,51 %** pour l'exercice clos le 30/04/2019, contre **327 097,04** Euros, soit **33,44 %** l'année précédente.
Le résultat d'exploitation s'établit à **49 506,71** Euros, contre **120 821,47** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/04/2019** fait ressortir **une perte** de **-166 144,24** Euros.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-166 144,24** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-166 144,24** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

- Aux autres réserves, pour un montant de **41 604,65** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **-41 604,65** Euros
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à DUNKERQUE

Le 06/10/2019

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' with a horizontal line extending to the left and a smaller 'S' or similar character below it.